

DECISION DU PRESIDENT
N° D2022-103

Objet : Marché public de travaux de restauration du château de Chazey-sur-Ain
Lot n°2 : Maçonnerie - Pierre de taille
Approbation de la modification n°7 : ajustement des prestations en plus et moins values sur la tranche optionnelle n°1

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU les délibérations n°2014-131 du 8 juillet 2014 et n° 2020-094 du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la délibération n°2018-219 du 29 novembre 2018, approuvant l'Avant-Projet Définitif, le budget et le plan de financement pour la restauration du Château de Chazey-sur-Ain pour un coût prévisionnel de 3 158 157,00 € HT (toutes tranches confondues) ;

VU la délibération n°2019-127 du 25 juin 2019, approuvant la modification de l'Avant-Projet Définitif pour un coût prévisionnel définitif des travaux de 3 234 576,00 € HT (toutes tranches confondues) ;

VU la décision n°2019-048 du 5 juin 2019, attribuant les marchés de travaux pour la restauration du Château de Chazey-sur-Ain (11 lots), approuvant le lancement d'une nouvelle consultation pour les lots infructueux (2 lots) ainsi que la signature des marchés à intervenir et tous les documents s'y rapportant ;

VU l'Arrêté Municipal de la Commune de Chazey-sur-Ain du 13 juin 2019 pris au nom de l'Etat d'Autorisation de Travaux sur un Etablissement Recevant du Public portant acceptation d'une dérogation concernant l'installation de la chaufferie et impactant le montant de plusieurs lots, il a été convenu de les rectifier par une nouvelle décision ;

VU la décision n°2019-054 du 25 juin 2019, annulant et remplaçant la décision n° 2019-048 et attribuant les marchés publics concernant la réalisation des travaux de restauration du Château de Chazey-sur-Ain (11 lots) pour les tranches ferme et optionnelle n°1 d'un montant total de 2 037 891,98 € HT dont le lot n°2 maçonnerie et pierre de taille confié à l'entreprise HMR à Tossiat (01) pour un montant total de 728 722,81 € HT ;

VU la décision n°2020-009 du 4 février 2020 approuvant l'avenant n°1 ayant pour objet l'ajout de prestations supplémentaires pour un montant de 18 612,72 € HT sur la tranche ferme portant le montant du marché à la somme de 747 335,53 € HT soit une augmentation de 2,55 % du montant HT initial du marché (tranches ferme et optionnelle n°1) ainsi que la signature de tous les documents s'y rapportant ;

VU la décision n°2020-034 du 6 mai 2020 approuvant l'avenant n°2 ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 11 983,02 € HT sur la tranche ferme portant le montant du marché à la somme de 759 318,55 € HT soit une augmentation de 4,20 % du montant HT initial du marché (tranches ferme et optionnelle n°1) ainsi que la signature de tous les documents s'y rapportant ;

VU la décision n°2020-098 du 12 octobre 2020 approuvant l'avenant n°3 ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant de 10 986,29 € HT sur la tranche ferme portant le montant du marché à la somme de 770 304,84 € HT soit une augmentation de 5,71 % du montant HT initial du marché (tranches ferme et optionnelle n°1) ainsi que la signature de tous les documents s'y rapportant ;

VU la décision n°2021-052 du 26 mars 2021 approuvant l'avenant n°4 ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires pour un montant total de 9 224,40 € HT sur la tranche optionnelle n°1 portant le montant du marché à la somme de 779 529,24 € HT soit une augmentation de 6,97 % du montant HT initial du marché (tranches ferme et optionnelle n°1) ainsi que la signature de tous les documents s'y rapportant ;

VU la décision n°2021-102 du 2 juillet 2021 approuvant l'avenant n°5 ayant pour objet l'ajout de prestations sur la tranche optionnelle n°1 pour un montant total de 75 416,58 € HT sur la tranche optionnelle n°1 portant le montant du marché à la somme de 854 945,82 € HT soit une augmentation de 17,32 % du montant HT initial du marché (tranches ferme et optionnelle n°1) ainsi que la signature de tous les documents s'y rapportant ;

VU la décision n°2021-162 du 21 décembre 2021 approuvant la modification n°6 ayant pour objet l'ajout de prestations sur la tranche optionnelle n°1 pour un montant total de 9 364,24 € HT sur la tranche optionnelle n°1 portant le montant du marché à la somme de 864 310,06 € HT soit une augmentation de 18,61 % du montant HT initial du marché (tranches ferme et optionnelle n°1) ainsi que la signature de tous les documents s'y rapportant en application aux dispositions prévues aux articles L2194-1-3 et R2194-2 du Code de la Commande Publique ;

CONSIDERANT que différentes modifications sont devenues nécessaires en cours d'exécution des travaux, il convient par modification n°7, de prendre en compte l'ajustement des prestations en plus et moins-values sur la tranche optionnelle n°1 pour un montant total de 00,00 € HT ;

- APPROUVE ladite modification n°7 relative au marché public de travaux de maçonnerie, pierre de taille constituant le lot n°2 et ayant pour objet, l'ajustement des prestations des prestations en plus et moins-values sur la tranche optionnelle n°1 d'un montant total de 00,00 € HT. Le montant du marché après computation des modifications n°1 à 7 est porté à la somme de 864 310,06 € HT toutes tranches confondues, soit une augmentation de 18,61 %.
- DECIDE de signer la modification n°7 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 17 octobre 2022
Publiée le 17 OCT. 2022*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 17 octobre 2022.

Le Président
de la Communauté de communes

Jean-Louis GUYADER

